

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-255

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SGCD Secrétariat Général Commun

Départemental - Bureau des finances de l'immobilier et de la logistique

73-2022-08-23-00045 - Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-46 portant
délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses
et des recettes à M. David Puppato, directeur des sécurités (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00045

Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-46 portant
délégation de signature pour l'ordonnancement
secondaire des dépenses et des recettes à M.
David Puppato, directeur des sécurités



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun
départemental de la Savoie

Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique

**Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-46
portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des
recettes à M. David PUPPATO, directeur des sécurités**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des palmes académiques

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRETE

Article 1er : Pour ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire conférée au préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée à M. David PUPPATO, directeur des sécurités pour l'exécution à l'échelon du département des dépenses et des recettes concernant :

- le programme 161 – Sécurité civile ;
- le programme 207 – Sécurité et éducation routières.

Article 2 : La délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté peut être exécutée en cas d'absence ou d'empêchement de M. David PUPPATO, directeur des sécurités :

- pour le programme 161 – Sécurité civile :
 - par Monsieur Benjamin PEYROT, chef du SIDPC :
- pour le programme 207 - Sécurité et éducation routières :
 - par Mme Isabelle DUPASQUIER, cheffe du BSRPRR
 - par Monsieur Renaud EL-MABROUK, adjoint à la cheffe du BSRPRR
 - par Mme Leslie GOTTELAND, BSRPRR

Article 3 : La délégation visée à l'article 1er du présent arrêté peut être exécutée en tant que prescripteur valideur pour ce qui concerne l'expression et la validation des besoins, les recettes et la constatation du service fait :

- pour le programme 161 – Sécurité civile :
 - par Monsieur Benjamin PEYROT, chef du SIDPC ;
- pour le programme 207 - Sécurité et éducation routières :
 - par Mme Isabelle DUPASQUIER, cheffe du BSRPRR ;
 - par Monsieur Renaud EL-MABROUK, adjoint à la cheffe du BSRPRR
 - par Madame Leslie GOTTELAND, BSRPRR.

Article 4 : L'arrêté n° SGCD73/2022-16 du 10 août 2022 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes à M. David PUPPATO, directeur des sécurités est abrogé.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Monsieur le Directeur des sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Fait à Chambéry, le 23 août 2022

Monsieur le préfet de la Savoie

Signé

François RAVIER